

ATELIERS DE FRANCE

— La Haute Construction —

POLITIQUE RSE

GROUPE ATELIERS DE FRANCE

2023

NOTRE POLITIQUE RSE

**« RESTAURER LE PATRIMOINE HISTORIQUE
ET RÉALISER LES PROJETS D'EXCEPTION D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN,
AVEC DES MATÉRIAUX NOBLES ET DURABLES, EN PÉRENNISANT,
DE GÉNÉRATION EN GÉNÉRATION, LES SAVOIR-FAIRE D'EXCELLENCE. »**

En tant qu'acteur majeur de la restauration du patrimoine, le groupe Ateliers De France contribue, depuis sa création, au progrès de l'économie et de la société.

En effet, la préservation du patrimoine est aujourd'hui essentielle d'une part pour l'attractivité économique des territoires et, d'autre part, pour pérenniser de nombreux métiers manuels qui, autrement, disparaîtraient.

Notre culture a toujours été celle de l'excellence par la pratique des techniques ancestrales et celle du respect de la parole donnée.

Notre démarche RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) ou encore « ESG » (Environnement - Social - Gouvernance) est issue de cette culture.

En œuvrant chaque jour pour la pérennité et le développement de nos Maisons et de leurs savoir-faire multi centenaires, nous entendons poursuivre et renforcer notre engagement sociétal et environnemental, à tous les niveaux. Qu'il s'agisse de la formation des collaborateurs, de la gestion de nos chantiers, de nos relations avec nos clients, prestataires et fournisseurs, en France comme à l'international, la démarche RSE du Groupe s'inscrit ainsi pleinement dans notre stratégie d'entreprise.

10 priorités RSE pour le présent et l'avenir

Avec l'ensemble du management des Maisons et avec le Comité de Direction, nous avons identifié 10 priorités environnementales, sociales et de bonne gouvernance qui définissent clairement notre champ d'action.

Un plan d'action en 17 mesures

Pour mettre en œuvre ces priorités, 17 mesures guideront chacun d'entre nous au cours des prochaines années. Ces priorités et les mesures associées sont alignées avec les principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme, de la Convention européenne des droits de l'homme, de l'Accord de Paris sur le climat ou du Pacte mondial de l'Organisation des Nations Unies.

Pour que cette responsabilité partagée rayonne au cœur de notre organisation, nous devons l'assumer tous ensemble : collaborateurs et partenaires. Par ce document, nous présentons nos engagements en matière de responsabilité environnementale et sociétale, et encourageons nos partenaires à les faire respecter auprès de leur propre réseau.

Notre feuille de route

En tirant parti de la créativité de nos équipes, de notre excellence opérationnelle et de nos savoir-faire innovants, le groupe Ateliers De France se mobilise pour contribuer à atteindre les Objectifs de Développement Durable (ODD) du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies.

Les 17 mesures concrètes associées à nos 10 priorités RSE nous permettront d'évaluer régulièrement nos résultats. Chaque Maison établit sa feuille de route en fonction des priorités du Groupe et de ses enjeux propres.

Chacun est un acteur clé de notre réussite collective !

Environnement

Nous encourageons l'efficacité et l'innovation dans toutes nos Maisons afin de minimiser l'épuisement des ressources naturelles et être un acteur engagé dans l'atténuation et l'adaptation au changement climatique.

Priorité 1. Atteindre la neutralité carbone sur nos activités en 2035 et le net zéro en 2040

➤ **Mesure 1 : En 2035, - 90% des émissions de gaz à effet de serre par ETP (scope 1 & 2) vs. 2023**

Le scope 1 représente les émissions directes (chauffage, véhicules,...) de gaz à effet de serre produites par l'entreprise avec ses consommations de combustibles fossiles (pétrole, gaz, charbon) ; le scope 2 correspond aux émissions indirectes issues de la consommation d'électricité et de réseaux de chaleur/froid lors du cycle de production.

➤ **Mesure 2 : En 2040, - 90% des émissions de gaz à effet de serre y compris scope 3 vs.2023**

Le scope 3 est lié aux émissions indirectes de l'entreprise liées à son activité (achats de marchandises, de services, etc.).

Nous donnons à nos compagnons et collaborateurs les moyens d'agir et coopérons avec nos parties prenantes, afin d'accélérer la transition vers une économie à faible intensité carbone en réduisant l'empreinte carbone de nos activités que ce soit sur chantier ou dans les ateliers.

Les leviers prioritaires mis en œuvre dans les Maisons sont :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre sur les chantiers ou liées aux déplacements professionnels ;
- Améliorer la performance énergétique de nos bureaux et ateliers (contrôle, isolation, autoconsommation, ...) ;
- Consommer progressivement une énergie 100% renouvelable dans nos bureaux et ateliers ;
- Réduire l'empreinte carbone de notre chaîne d'approvisionnement, en veillant notamment à acheter des matériaux à proximité de nos chantiers ;
- Passer à un parc automobile et d'engins de chantier électrique.

Priorité 2. Intégrer l'éco-conception sur nos chantiers et dans nos ateliers ou bureaux

➤ **Mesure 3 : En 2027, plus de 80% de nos projets intègrent une démarche d'éco-conception**

➤ **Mesure 4 : En 2030, plus de 90% de nos chutes de matériaux (bois, métal, plâtre, pierre, ...) sont triés et recyclés**

Si nos matériaux sont en règle générale naturels et peu transformés (pierre, bois, cuir, etc.) et ont une empreinte carbone faible, leur production et leur transformation peuvent impacter la biodiversité.

Nous veillons à :

- Développer l'éco-conception au sein de tous nos projets avec pour objectif de réduire les impacts environnementaux des projets, et des matériaux utilisés ;
- Gérer efficacement nos déchets en les triant et en récupérant les chutes de bois, métal, plâtre, pierre pour les recycler ;
- Valoriser les partenariats responsables avec nos fournisseurs pour privilégier des approvisionnements issus de l'économie circulaire, en utilisant des matériaux biosourcés ou des éco-matériaux.

Social

Les savoir-faire de nos Maisons sont issus de la transmission de compagnons à compagnons des secrets ancestraux de leurs métiers. Le développement des compétences et la diversité des expertises de nos équipes sont des enjeux clés pour la pérennité d'Ateliers De France. Parallèlement, le Groupe veille au bien-être professionnel et aux conditions de travail de ses collaborateurs et œuvre pour renforcer la fierté d'appartenance à l'entreprise.

Priorité 3. Préparer l'avenir en développant les compétences

➤ Mesure 5 : Maintenir 5% d'apprentis ou d'alternants dans nos effectifs par an	➤ Mesure 6 : D'ici 2027, plus de 50% de collaborateurs formés chaque année
--	---

Chacun d'entre nous vise à son épanouissement tout au long de sa vie professionnelle qui doit être enrichie régulièrement d'expériences significatives.

Le développement des compétences des collaborateurs permet de renforcer la marque employeur, mais aussi d'accroître leur fidélité, leur engagement et leur productivité.

Le Groupe s'engage durablement pour l'accès à la connaissance et à la compétence par :

- La transmission du savoir-faire (partage d'expérience, d'expertise, de techniques) ;
- La formation continue ;
- La gestion des stagiaires, des apprentis, des alternants de tous âges, des reconversions professionnelles ;
- Les perspectives d'évolution et de mobilité dans le Groupe.

Priorité 4. Tout mettre en œuvre pour préserver la santé et la sécurité sur les chantiers et dans les ateliers

➤ Mesure 7 : D'ici 2027, viser un taux de fréquence des accidents inférieur à 30 <i>Taux de fréquence = (nb des accidents en premier règlement/heures travaillées) x 1 000 000</i>	➤ Mesure 8 : D'ici 2027, viser un taux de gravité des accidents inférieur à 1 <i>Taux de gravité = (nb des journées perdues par incapacité temporaire/heures travaillées) x 1 000</i>
--	---

Le Groupe s'engage à renforcer la culture Santé - Sécurité au sein de toutes ses entités.

La santé et la sécurité des salariés est une priorité fondamentale pour le Groupe afin de :

- Garantir le bien-être de tous les collaborateurs ;
- Contribuer à un environnement de travail sûr et productif pour tous.

La démarche du Groupe relative à la protection de la santé et de la sécurité des personnes va bien au-delà de la conformité réglementaire. Elle s'inscrit avec force dans le respect dû à l'ensemble des intervenants des chantiers et des ateliers, qu'ils soient salariés, personnels intérimaires ou sous-traitants.

Priorité 5. Favoriser la diversité et l'égalité dans nos équipes

➤ **Mesure 9 : En 2027, 30% des postes d'encadrement sont occupés par des femmes**

➤ **Mesure 10 : En 2027, 22% des postes du groupe sont occupés par des femmes**

La diversité, appliquée à l'entreprise, désigne la variété de profils humains qui peuvent exister en son sein (origine de pays, de région, de quartier, patronymique, culture, âge, sexe, apparence physique, handicap, orientation sexuelle, diplômes, etc...).

Considérées comme un facteur d'enrichissement collectif et d'efficacité économique, la diversité et l'égalité influencent l'ensemble des procédures et des processus de l'entreprise pour mettre en œuvre l'égalité de traitement et la prévention des discriminations.

Au-delà des engagements et des outils, le respect de la diversité est d'abord une affaire individuelle : il appartient à chacun de faire évoluer ses pratiques pour une meilleure performance collective.

Le Groupe s'engage à :

- Recruter en garantissant l'équité dans le respect des réglementations en vigueur. Toute sélection fondée sur des motivations non professionnelles (notamment religion, âge, sexe, handicap, opinions politiques, origine ethnique, appartenance syndicale,...) est interdite ;
- Reconsidérer les postes traditionnellement occupés par du personnel masculin comme étant accessibles aux femmes ;
- S'attacher à préserver l'équilibre entre l'activité professionnelle et la vie personnelle ;
- Veiller à l'égalité salariale entre les sexes.

Priorité 6. Exiger de nos partenaires et sous-traitants une gestion éthique et responsable de leurs équipes

➤ **Mesure 11 : En 2027, les 8 premiers fournisseurs ou sous-traitants de chaque Maison sont alignés avec nos engagements ESG et ont signé notre charte fournisseurs**

L'exigence d'intégrité et de transparence s'applique non seulement aux sociétés et aux collaborateurs du Groupe mais aussi à nos partenaires et à nos sous-traitants. L'évaluation de ces derniers, outre leurs compétences techniques et leur capacité à remplir leurs missions, porte également sur leurs propres engagements en matière de respect des droits humains et d'éthique des affaires.

Le Groupe veille à instaurer une relation privilégiée avec les prestataires ou les sous-traitants, ce qui implique que ces derniers s'engagent à appliquer l'ensemble des règles relatives à la santé, à la sécurité et aux droits humains du Groupe à leurs propres collaborateurs.

Aucune distinction ne doit être admise entre les collaborateurs au sein des Maisons du Groupe en ce qui concerne les droits humains.

Priorité 7. Participer à la restauration et la valorisation des richesses du passé à travers nos actions de mécénat et grâce à nos labels qualité (EPV, Qualibat divers, ...)

➤ **Mesure 12 : Chaque année, dédier 150 K€ au mécénat (en nature, de compétence ou financier)**

➤ **Mesure 13 : Au sein des Maisons, conserver ou obtenir les labels qualité et les certifications correspondant à nos savoir-faire**

Notre raison d'être est la restauration des monuments historiques et, plus généralement, du patrimoine, dans les règles de l'art.

Pour cela, nous agissons également au travers d'actions de mécénat, selon différentes formes : mécénat financier, mécénat en nature et mécénat de compétences. Ces actions, et particulièrement le mécénat de compétences nous permettent d'accroître notre impact social tout en offrant la possibilité aux salariés de mobiliser leurs compétences au service d'une cause utile.

Nous possédons de nombreux Qualibat, certifications et labels, dont EPV (Entreprise du Patrimoine Vivant). Nous veillons à conserver et à développer ces certifications afin de protéger et de préserver le patrimoine culturel et naturel mondial.

Gouvernance

Notre croissance responsable repose sur la confiance de nos parties prenantes, nourrie par un dialogue continu et transparent. Chacun s'engage à appliquer les meilleures pratiques ESG qui servent les intérêts à long terme du Groupe, tout en tenant compte des impacts sociaux et environnementaux des activités de celui-ci.

Priorité 8. Prévenir la corruption et développer l'éthique des affaires

➤ **Mesure 14 : 100% des entreprises se sont engagées sur la charte Ethique du Groupe**

➤ **Mesure 15 : 100% du personnel d'encadrement a été formé à la lutte contre la corruption**

Nous réaffirmons notre tolérance zéro vis-à-vis de la corruption. Notre forte croissance, notamment internationale, suppose une vigilance toute particulière.

L'objectif de la Charte Ethique du groupe est de s'assurer des attendus de tout collaborateur, partout dans le monde, à tous les niveaux de l'entreprise, sans aucune exception, en fixant des principes fondamentaux sur les règles légales applicables.

Nous exigeons un comportement professionnel intègre et exemplaire en toutes circonstances et aidons les collaborateurs du groupe à prendre des décisions respectueuses de nos valeurs.

Le Groupe s'engage à :

- Identifier les risques de corruption parmi ses activités et ses partenaires ;
- Mettre en place des mesures pour éviter ces risques ;
- Promouvoir l'éthique dans ses pratiques commerciales et ses comportements managériaux par la sensibilisation de tout le personnel d'encadrement.

Priorité 9. Protéger les données personnelles

➤ **Mesure 16 : 90% des collaborateurs concernés ont suivi une formation liée aux risques RGPD**

Le traitement des données personnelles nous engage envers tous ceux qui nous confient leurs informations : Prospects, Clients, Collaborateurs, Partenaires, Fournisseurs.

Ces informations sont protégées par plusieurs législations concernant le droit à la vie privée, en France, au sein de l'Union européenne (dont le Règlement Général sur la Protection des Données - RGPD) et dans d'autres régions du monde.

Au-delà du cadre juridique, le management de la protection des données permet de construire une relation de confiance avec nos interlocuteurs s'articulant autour de trois actions principales :

- Former nos collaborateurs aux enjeux de protection des données et de cyber sécurité ;
- Mettre en place des processus rigoureux de gestion des données, conformes aux réglementations ;
- Analyser les éventuels incidents dans le cadre d'un processus d'amélioration.

Priorité 10. Intégrer les critères ESG dans nos pratiques, réflexions et investissements stratégiques

➤ **Mesure 17 : Chaque année, les enjeux ESG sont à l'ordre du jour d'au moins 3 réunions du Comité de Direction du Groupe et de 2 réunions du Comité de Surveillance**

Nous disposons d'une gouvernance et d'une organisation ESG bien définies pour :

- Structurer et déployer la politique ESG dans les Maisons
- Mesurer et analyser les impacts

Le Comité de Direction supervise et gère les actions ESG pour l'ensemble du Groupe. Trois fois par an, la politique ESG est inscrite à son ordre du jour afin de :

- Adopter tous les 3 ans la feuille de route ;
- Partager les actualités et les informations sur la RSE en général ;
- Examiner les indicateurs de performance et les plans d'action opérationnels ;
- Prendre les décisions concernant les actions correctives si nécessaire.

Par ailleurs, la démarche ESG est à l'ordre du jour de 2 réunions du Comité de Surveillance chaque année. Ainsi, les enjeux ESG sont intégrés dans les décisions majeures du Groupe. Enfin, notre système de reporting nous permettra de suivre avec précision nos indicateurs et s'adaptera à l'évolution à venir des réglementations.

Notre engagement et notre réussite dans cette démarche ESG sont l'affaire de tous !